

Information réglementée

29 avril 2015

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire

Umicore a tenu ce mardi 28 avril 2015 son assemblée générale ordinaire à son siège situé à Bruxelles en Belgique. Les actionnaires ont approuvé tous les points de l'ordre du jour. Le détail des résolutions est disponible sur le site internet d'Umicore.

<http://www.umincore.com/fr/investors/calendrier-financier/OGM201504FR/>

L'assemblée générale ordinaire a décidé le paiement d'un dividende brut de € 1,00 par action nouvelle (ISIN BE0003884047). Compte tenu du paiement en septembre 2014 d'un acompte sur dividende brut de € 0,50, le solde du dividende pour un montant brut de € 0,50, soit un dividende net de précompte mobilier de € 0,375, sera mis en paiement le 5 mai 2015.

Le "System Paying Agent" retenu pour le paiement du dividende 2014 est :

KBC Bank
Avenue du Port, 2
1080 Bruxelles

Note: En ce qui concerne les dixièmes d'action ancienne (ISIN BE0003628039) encore en circulation, le dividende brut par dixième d'action ancienne s'élèvera à € 0,25, contre présentation du coupon n°29. Nous vous rappelons que depuis la division de l'action ordinaire Umicore du 29 février 2008, deux dixièmes d'action ancienne donnent droit à une action nouvelle.

Pour plus d'informations

Investor Relations

Evelien Goovaerts	+32 2 227 78 38	evelien.goovaerts@umicore.com
Inès Meyfroidt	+32 2 227 70 63	ines.meyfroidt@umicore.com

Media Relations

Tim Weekes	+32 2 227 73 98	tim.weekes@umicore.com
------------	-----------------	------------------------